

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 066-216601831-20260321-2026\_17-DE



**De la Commune de SAINT MARSAL**

Séance du 21 mars 2026

Membres du C.M.

En exercice : 7

Présents : 7

Suffrages exprimés : 7

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Date de la convocation :  
17 mars 2026

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne, LLABOUR Fabrice,

Absent excusé :

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-17 :  
Désignation des délégués  
au Pays Pyrénées  
Méditerranée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux articles L 5212-6 à L 5212-10 de la sous-section I de la section II du Chapitre II du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au Pays Pyrénées Méditerranée.

A cet effet, Monsieur le maire donne connaissance des règles de fonctionnement du Syndicat.

Le Conseil Municipal délibère et procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un délégué et d'un suppléant au Pays Pyrénées Méditerranée :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 7

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

ont obtenu :

Délégué titulaire : M. METIVIER Guy : 7 voix

Délégué suppléant : Mme BABYLON Martine : 7 voix

En conséquence, Monsieur METIVIER Guy et Madame BABYLON Martine sont élus pour représenter la commune de Saint Marsal au Pays Pyrénées Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire  
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture